



Pour publication immédiate : 13/02/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE QU'UNE NOUVELLE LOI ENTRE EN VIGUEUR POUR AUTORISER LES JEUNES DE 16 ET 17 ANS À S'INSCRIRE POUR LES DONS D'ORGANES, D'YEUX ET DE TISSUS

Cette loi entre en vigueur demain à New York lors de la Journée nationale des donneurs d'organes

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui que cette loi autorisant les jeunes de 16 et 17 ans à s'inscrire dans le registre de dons d'organes de l'État de New York (New York State Donate Life Registry) entre en vigueur demain, ce qui coïncide avec la Journée nationale des donneurs d'organes. Cette nouvelle loi permet à cette population de s'inscrire dans le registre lorsqu'ils demandent un permis de conduire, un permis d'apprenant ou une carte d'identité de non-conducteur pour la première fois, ce qui pourrait augmenter les inscriptions à New York par milliers.

« Cette nouvelle loi représente un effort équilibré pour aider les efforts de cette administration visant à augmenter le registre des donneurs de l'État et aider plus de New Yorkais à recevoir le don de la vie », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Avec cette mesure, nous adoptons une autre étape vers un État de New York plus fort et en meilleure santé pour tous. »

En [août](#), le Gouverneur Cuomo a signé une loi pour autoriser les jeunes de 16 et 17 ans à enregistrer leur consentement de dons, ce qui ouvre le registre des donneurs d'organes à une toute nouvelle population et augmentera les taux d'inscription au registre. La loi prévoit des mesures de protection appropriées qui permettent aux parents ou aux tuteurs légaux de révoquer la décision si la personne mineure décède avant l'âge de 18 ans.

Le [registre de dons d'organes de l'État de New York](#) est un système informatisé et confidentiel qui enregistre le consentement d'une personne à donner ses organes lors de son décès. En vertu de la loi, seule une organisation d'approvisionnement en organes homologuée par le gouvernement fédéral ou une banque d'yeux et tissus accréditée est autorisée à accéder au registre pour déterminer le statut de donneur d'une personne après son décès. L'inscription comme donneur d'organes n'affecte pas les soins médicaux, ni les obsèques d'une personne et il n'y a aucun coût pour la famille du donneur.

Le Commissaire de la santé de l'État de New York, Dr. Howard A. Zucker, a déclaré : « Le meilleur cadeau qu'un New Yorkais peut donner est le don de la vie. Le Gouverneur Cuomo a accordé la priorité à l'expansion du registre de dons d'organes et facilite aussi l'inscription comme donneur. Cette loi aide à transformer une tragédie en nouvel espoir pour ceux qui ont besoin d'un don et j'encourage tous les New Yorkais à agir et s'inscrire dès aujourd'hui. »

La Commissaire adjointe du Département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles, DMV), Terri Egan, a déclaré : « Le DMV soutient sans réserve l'effort du Gouverneur Cuomo pour élargir l'accès au registre de dons d'organes de l'État de New York. Devenir un donneur d'organes représente vraiment un don continu et cette nouvelle loi offre un excellent potentiel pour améliorer de nombreuses vies. Dans nos bureaux et sur notre site Web, le DMV est fier de faire partie de cet effort d'une importance incroyable. »

Le Sénateur Kemp Hannon a déclaré : « L'augmentation du nombre de donneurs d'organes inscrits est d'une importance primordiale. Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir signé cette loi importante et de s'assurer que les New Yorkais âgés de 16 et 17 ans peuvent accomplir ce geste héroïque de devenir donneurs d'organes. Avec de si nombreuses personnes ayant besoin de ce don pour sauver leur vie, l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi joue un rôle important pour l'expansion du registre de dons d'organes de l'État de New York. »

Le Porte-parole adjoint de l'Assemblée Felix W. Ortiz a déclaré : « Selon les estimations, 600 New Yorkais décèdent tous les ans tandis qu'ils attendent une transplantation d'organe. Cette nouvelle loi pourrait aboutir sur un plus grand nombre de demandeurs qui prennent le temps de considérer la possibilité de sauver une vie grâce à un don d'organes. Alors que 10 000 New Yorkais attendent des transplantations, l'État doit réaliser tout ce qui est dans son pouvoir pour augmenter le nombre de donneurs inscrits. L'inscription au registre devrait s'améliorer et des vies seront sauvées. »

En 2012, le DMV et le Département de la santé de l'État ont créé un nouveau moyen de s'inscrire au registre de dons d'organes de l'État de New York en ligne sur le site [MyDMV](#). Lors du processus d'inscription en ligne, les donneurs potentiels doivent donner des renseignements de base figurant sur leur permis de conduire ou leur carte d'identité de non-conducteur, notamment la date de naissance, le code postal et les quatre derniers chiffres de leur numéro d'assurance sociale. Les procédures et les contrôles intégrés à ce processus veillent à l'authenticité, l'intégrité, la sécurité et la confidentialité. Les demandeurs peuvent s'inscrire comme donneur dans l'État de New York lorsqu'ils [obtiennent](#) un permis de conduire ou une carte d'identité de non-conducteur ou qu'ils [renouvellent](#) leur permis de conduire en signant la case de donneur qui figure sur ces formulaires.

De plus, vous pouvez vous inscrire sur le site Web du Département de la santé de l'État de New York à <http://www.health.ny.gov/donatelife> ou sur votre [formulaire d'inscription sur les listes électorales](#).

Le Département de la santé travaille à la modernisation du registre, afin de permettre une expérience fluide d'inscription sur le Web reliée aux médias sociaux, d'attirer plus de demandeurs potentiels et de permettre aux inscrits d'inviter leurs amis et familles à s'inscrire. L'État dévoilera aussi une nouvelle campagne de marketing visant à améliorer la sensibilisation au besoin de dons et mettre en avant la disponibilité d'une grande diversité de possibilités d'inscription.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le registre, [cliquez ici](#).

###

Des informations complémentaires sont disponibles à l'adresse www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418